



mission
Opérationnelle
transfrontalière

XI^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Jeudi 29 mai 2008 – 14 h 15

Sarreguemines

COMPTE-RENDU

Le jeudi 29 mai 2008 s'est tenue à Sarreguemines la XIème Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière réunissant l'ensemble de ses partenaires : collectivités publiques françaises et voisines étrangères, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs privés et observateurs divers sensibilisés aux questions transfrontalières.

A ce jour, l'association a enregistré l'adhésion de 57 personnes morales ayant déjà réglé leur cotisation ou s'étant engagé à le faire dans un délai raisonnable.

ETAIENT PRESENTS

PERSONNES MORALES ADHERENTES

ADHERENT	REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT
Lille Métropole Communauté Urbaine	Pierre MAUROY	Président Président de la MOT
Ville de Mulhouse	Christiane ECKERT	Adjointe au Maire Secrétaire de la MOT
ACFCI	Anne ZIMMERMAN	Chargée de mission
Agence d'Urbanisme de la Région Dunkerquoise	Sébastien DEBEAUMONT	Directeur de la mission relations internationales, société civile et transfrontalier
Agence Transfrontalière de l'Eurocité Basque Bayonne San Sebastián	Agustin AROSTEGI ARTEXTE	Directeur général des relations extérieures
Annemasse Agglo	Christian DUPESSEY	Vice-Président
Association Transfrontalière du PED	Louis-François REITZ	Directeur
CCI de Bayonne Pays Basque	Peio OLHAGARAY	Directeur du Développement économique
Conseil Général des Alpes-Maritimes	Gilbert MARY	Vice-Président
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	Guillaume PRUNIER	Chargé de mission Europe
Conseil Général du Haut- Rhin	Bertrand MEYER Tristan DENECHAUD	Chargé de mission Chargé de la coopération transfrontalière
Conseil Général Pas-de- Calais	Michel LEFAIT	Vice-Président

Conseil Régional de Lorraine	Michel WEBER	Conseiller Régional
Conseil Régional Guyane	Georges ELFORT	Vice-Président
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Joël GIRAUD	Vice-Président
Communauté d'agglomération de la Riviera Française	Richard CIOCHETTI	Vice-Président
Communauté Urbaine de Dunkerque	Michel DELEBARRE	Président
Generalitat de Catalunya	Jordi FERNANDEZ-CUADRENCH	Directeur
GLCT REGIO PAMINA	Louis BECKER	Président
Grand- Duché de Luxembourg	Jean-Claude SINNER	Conseiller de Gouvernement
Groupe ment transfrontalier européen	Michel CHARRAT	Président
Principauté d'Andorre	Meritxell FONT VILAGINES	Premier Secrétaire
SNCF	Dietmar STROBEL	Direction Ingénierie Systèmes et Assistance aux Projets Pôle Développement
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale	Michel DELEBARRE	Président
TRANSDEV	Michel SEELIG	Direction innovation et développement
Ville d'Annemasse	Christian DUPESSEY	Maire
Zukunft SaarMoselle Avenir	Céleste LETT	Président
Adhésion individuelle	Sylvie BANCOD MOGLIA	Coopération et Relations Internationales

PARTENAIRES FONDATEURS

DIACT	Vincent LE DOLLEY	Conseiller Développement régional
Caisse des dépôts et consignations	Jean-Marc GARNIER	Responsable des actions territoriales Trésorier de la MOT
Ministère de la Culture et de la Communication	Marie-Sabine MARECHAL	Chargée de mission
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales	Arnaud MENGUY	Chef du Bureau des structures territoriales

Membres présents : 32

Pouvoirs : 11

Le quorum est atteint.

XI^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR

- 14h15 Accueil par Céleste LETT, Député- Maire de Sarreguemines, Président de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir
- 14h25 Bilan du mandat et perspectives d'avenir par Pierre MAUROY, Président de la MOT
- 14h45 Intervention de Vincent LE DOLLEY, Conseiller à la DIACT, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 15h00 Présentation des modifications statutaires par la Secrétaire Christiane ECKERT (élargissement du Bureau) - débat et vote

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

- 15h15 1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 mars 2007
2. Rapport d'activité de l'année 2007 présenté par le Directeur général Jacques HOUBART
3. Rapport financier présenté par le Trésorier Jean-Marc GARNIER
 - résultats de l'exercice 2007
 - rapport du Commissaire aux comptes, Jean-Jacques LE QUERE
- 15h45 4. Débat et vote sur les rapports présentés (dont affectation des résultats de l'année 2007)
- 16h00 5. Election du Conseil d'Administration présentée par la Secrétaire Christiane ECKERT
6. Election du Président et du Bureau
- 16h20 7. Les objectifs pour l'année 2008 - débat et vote
- 16h40 8. Présentation du budget 2008 par le Trésorier - cotisation annuelle 2009
 débat et vote
- 16h50 9. Conclusion des travaux
- 17h00 Clôture de la séance par Michel DELEBARRE, nouveau Président de la MOT

ACCUEIL PAR CELESTE LETT, DEPUTE-MAIRE DE SARREGUEMINES, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION ZUKUNFT SAARMOSELLE AVENIR

Après avoir salué le Président Pierre MAUROY et l'ensemble des participants, **Céleste LETT**, Président de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir, annonce qu'il est très heureux d'accueillir, pour la première fois dans sa ville de Sarreguemines, l'Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière. L'Association SaarMoselle Avenir est adhérente à la MOT depuis 2005.

Céleste LETT rappelle que sur la frontière franco-allemande la collaboration transfrontalière est pratiquée depuis de nombreuses années et qu'ainsi de grands projets peuvent naître sur de petits territoires.

En janvier 2003, la Déclaration commune franco-allemande entre les deux Présidents, allemand et français, Gerhard Schröder et Jacques Chirac, à l'occasion de la commémoration du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée, a relancé les projets d'Eurodistricts entre la France et l'Allemagne. C'est suite à cela qu'un Eurodistrict pour l'espace "SaarMoselle" a été créé en 2004. En 2005, la métropole transfrontalière "Sarrebücken – Moselle-Est" a été retenue dans l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DIACT en France. Et c'est finalement en septembre 2007 que les partenaires ont confié à la MOT une mission d'assistance opérationnelle juridique pour l'Eurodistrict, suite à laquelle les élus ont adopté, en septembre 2008, le principe de constitution d'un GECT. Tous ces projets ont contribué à effacer petit à petit la frontière.

Céleste LETT présente ensuite la ville de Sarreguemines. Cette petite ville de 25 000 habitants est une ville de "confluences" de par ses voies routières, fluviales et ses différentes cultures transfrontalières. Sarreguemines est une ville touristique, universitaire, mais également économique, avec un réel dynamisme industriel : 8 000 emplois, 200 entreprises et un taux de chômage à hauteur de 6% (stable depuis 5 ans).

La reconnaissance d'une métropole transfrontalière conforte la réalisation des projets ainsi que la recherche de nouveaux partenariats et financements européens. Dans ce cadre, l'un des atouts de Sarreguemines est d'avoir instauré une filière bilingue dès l'école primaire. Un domaine dans lequel il reste un grand travail à faire est celui de la santé.

Le TGV Est est l'un dernier projet mis en œuvre dans la région. Inauguré en 2007, il était attendu depuis de nombreuses années.

Céleste LETT conclut en mettant en avant cet avenir prometteur pour sa région transfrontalière et les nombreux projets déjà en perspective.

BILAN DU MANDAT ET PERSPECTIVES D'AVENIR PAR PIERRE MAUROY, PRESIDENT DE LA MOT

"Je vous remercie Monsieur le Député-maire, Monsieur le Président de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir de votre accueil chaleureux dans votre bonne ville de Sarreguemines. Je vous félicite et vous souhaite par ailleurs beaucoup de courage pour vous être lancé avec les maires français qui vous entourent dans la construction avec Saarbrücken d'une métropole transfrontalière. J'ai déjà eu l'occasion de dire hier à Madame Charlotte BRITZ, maire de Saarbrücken et vice-présidente de votre association Zukunft SaarMoselle Avenir combien cette initiative me paraissait porteuse d'avenir pour les habitants de votre région. Le GECT que vous envisagez de créer avec l'assistance de la MOT vous aidera certainement à assurer les coordinations politiques nécessaires pour conduire les projets que vous souhaitez développer pour améliorer le sort de vos populations frontalières.

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette Assemblée Générale annuelle, dont nous avons tenu les réunions sur 2 jours de manière symbolique de chaque côté de la frontière, avec hier à Saarbrücken l'organisation d'une Conférence-débat sur la mise en œuvre de l'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières.

Je vous souhaite donc à tous et à toutes la bienvenue.

Je tiens à saluer tout particulièrement tous les élus présents et notamment les représentants de nos adhérents dont :

- Céleste LETT, Président de l'association Zukunft SaarMoselle Avenir
- Roland ROTH, Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
- Louis BECKER, Président du Groupement Local de Coopération Transfrontalière REGIO PAMINA
- Michel DELEBARRE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
- Christiane ECKERT, Adjointe au Maire de Mulhouse et secrétaire de la MOT
- Joël GIRAUD, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Georges ELFORT, Vice-président du Conseil Régional de Guyane
- Michel LEFAIT, Vice-président en charge des Affaires Européennes au Conseil Général du Pas-de-Calais
- Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse, Vice-président d'Annemasse Agglo
- Richard CIOCCHETTI, Vice-président, Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
- Gilbert MARY, Vice-président du Conseil-Général Alpes-Maritimes
- Michel CHARRAT, Président du Groupement Transfrontalier Européen, situé à Annemasse
- Jean-Marie MEUNIER, Conseiller Régional représentant
Jean-Paul BACHY, Président de la Région Champagne-Ardenne
- Michaël WEBER, Conseiller Régional représentant Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine

Je voudrais saluer également et remercier de leur présence les représentants de différents Etats qui s'intéressent de plus en plus à l'activité de la MOT :

- *de la principauté d'Andorre, Madame FONT VILAGINES, Premier Secrétaire de l'Ambassade d'Andorre en France*
- *de l'Ambassade de Suisse à Paris, Monsieur le Ministre Louis-José TOURON*
- *de la Généralité de Catalogne, Monsieur Jordi FERNANDEZ-CUADRENCH*
- *de la Diputacion Foral de Gipuzkoa, Monsieur Agustin AROSTEGI*
- *du Land de Sarre, Uschi MACHER, représentante de Susanne REICHRATH, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'éducation, de la culture et de la science*
- *de la Direction générale des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur, Arnaud MENGUY*

J'excuse tout d'abord particulièrement Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire et Pierre DARTOUT, Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires. Ils sont aujourd'hui représentés par Vincent LE DOLLEY, Conseiller aux Affaires européennes de la DIACT et Claude MARCORI, chargée de mission.

J'excuse également Philippe BRAIDY, Directeur du Développement territorial de la Caisse des Dépôts, qui au dernier moment a été empêché de nous rejoindre. Il est donc représenté cet après-midi par Jean-Marc GARNIER, notre trésorier, que je salue et remercie particulièrement pour son engagement à nos côtés.

J'excuse enfin Alain LAMASSOURE notre Vice-président qui n'a pu aujourd'hui être des nôtres, retenu par ses responsabilités au Parlement européen.

Je voudrais enfin accueillir de manière spéciale les six nouveaux adhérents qui rejoignent le réseau de la MOT depuis la dernière Assemblée Générale de mars 2007, ce qui illustre le dynamisme de notre réseau, qui couvre maintenant largement toutes les frontières françaises. Il s'agit :

- *du Conseil Régional Champagne-Ardenne*
- *du GLCT REGIO PAMINA*
- *du Grand-duché de Luxembourg*
- *du Groupement Transfrontalier Européen*
- *de l'EUROREGIO Meuse-Rhin*
- *et de la CCI Bayonne-Pays Basque*

Nous nous efforcerons d'être attentifs à leurs attentes et à leurs demandes pour les aider à monter leurs projets transfrontaliers et à mieux s'insérer dans notre réseau national et européen.

Cette XIème Assemblée générale revêt cette année une importance particulière car nous allons devoir procéder au renouvellement du mandat des Administrateurs et des membres du Bureau.

C'est particulièrement pour moi aujourd'hui la septième Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière que je préside et c'est la dernière. C'est donc pour moi un moment plein d'émotion et je serais particulièrement heureux, si tout à l'heure vous en décidez ainsi, de passer le relais à Michel DELEBARRE...

Le premier Président de la MOT, Roland RIES alors Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, avait dit devant cette Assemblée en 2001 lorsqu'il m'a passé le relais de la Présidence : "la construction européenne se fait bien entendu au niveau des Etats mais elle se fait aussi, et elle doit se faire, au niveau des collectivités locales. C'est précisément l'un des objectifs principaux que nous nous sommes fixé, lorsque nous avons créé à Strasbourg en janvier 1998 la Mission Opérationnelle Transfrontalière : faciliter les échanges, dépasser le stade de l'échange d'information pour arriver à des formes de décision entre les collectivités locales de part et d'autre des frontières, c'est une ambition très forte que nous nous sommes donnée !"

Cher Roland RIES, Mesdames et Messieurs, je peux dire aujourd'hui que cette ambition légitime autrefois affichée commence à devenir aujourd'hui une réalité : je suis fier personnellement d'avoir pu créer en janvier 2008 le premier groupement européen de coopération territoriale, le premier GECT en Europe "l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai" ; d'autres vont certainement suivre rapidement sur les frontières françaises, Dunkerque / Flandre occidentale, Saarbrücken / Moselle-Est, Alzette/Belval, PAMINA, Strasbourg/Ortenau, les agglomérations de Bâle, de Genève, de Bayonne San Sébastian, l'espace catalan transfrontalier... Il s'agit là d'un mouvement irréversible que la MOT se propose d'accompagner.

Au moment où je vais passer le relais de la Présidence, je souhaite avec vous jeter un coup d'œil rétrospectif rapide aux sept années qui viennent de s'écouler, sept années, une vie !... La durée de mon mandat à la MOT.

En sept ans le nombre d'adhérents personnes morales de notre réseau a doublé : il est passé de 26 à 52. Nos adhérents couvrent maintenant une grande partie des frontières entre la France et ses neuf pays voisins et pour la première fois nous avons cette année un adhérent situé hors frontières françaises, l'Eurorégio Meuse Rhin.

Tous ces adhérents sont venus nous rejoindre pour bénéficier de l'expérience et de l'expertise de la MOT en matière d'assistance opérationnelle, de mise en réseau, d'études, de recherches et de mise en œuvre de stratégies d'ensemble.

- l'assistance opérationnelle :

La MOT a apporté ces dernières années son assistance à de nombreuses collectivités pour les aider à avoir une lecture partagée de leur territoire (sous la forme de diagnostic territorial transfrontalier), à monter leur projet ou à créer des structures de gouvernance. Le signe le plus évident de cette action en profondeur est qu'il y a sept ans un seul groupement de collectivités transfrontalières adhérait à notre réseau et qu'il y en a aujourd'hui près d'une dizaine.

- la mise en réseau :

L'information aux membres de la MOT s'est beaucoup développée ces dernières années : newsletters mensuelles, lettres d'information trimestrielles, cahiers thématiques (dont le dernier numéro porte sur le GECT), revues de presse, développement du site internet... et aussi atlas cartographique totalement inédit donnant à voir la réalité du transfrontalier, et puis fonds juridiques recensant toutes les bases de données utiles au montage de projets transfrontaliers.

De nombreux séminaires thématiques et colloques ont été organisés pour favoriser les échanges de pratiques et diffuser les connaissances sur la coopération transfrontalière notamment grâce aux études et recherches conduites par l'équipe technique de la MOT (sur la coopération sanitaire, les transports, le foncier et l'immobilier, l'intercommunalité transfrontalière, les structures de gouvernance, les solidarités financières...)

- *le développement de stratégies d'ensemble :*
En lien étroit avec ses partenaires fondateurs, la DIACT, la Caisse des Dépôts, les Ministères français intéressés, en particulier les Ministères des Affaires Etrangères, de l'Intérieur et de l'Equipement aujourd'hui fondu dans un Grand Ministère, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, nous avons cherché au niveau français à ancrer la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général et d'en faire un outil d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers :
 - *par l'insertion du transfrontalier dans tous les documents stratégiques de l'Etat,*
 - *par la veille et l'adaptation permanente des réglementations administratives et juridiques pour lever les obstacles et accompagner le développement des projets : la MOT a ainsi favorisé la naissance en France d'un véritable droit de la coopération transfrontalière.*

La MOT est ainsi devenue progressivement le conseiller technique des Ministères en matière de coopération transfrontalière.

Parallèlement nous avons développé un partenariat actif avec les départements et les régions en créant deux collèges spécifiques il y a deux ans au sein de notre Conseil d'Administration, pour leur permettre de mieux développer les articulations entre programmes de financements et projets sur le terrain, et venir en appui des inter collectivités transfrontalières qui sont au cœur de notre réseau.

Nous avons enfin ouvert largement notre réseau aux collectivités des pays voisins, communes, régions, voire Etats pour devenir mieux et plus largement européens.

Je ne peux pas terminer ce bilan de mandat sans vous parler bien évidemment de notre ouverture européenne :

- *dès 2002 nous avons à la demande de Michel BARNIER, alors commissaire européen, établi le cahier des charges de l'instrument juridique communautaire qui est devenu en juillet 2006 le groupement européen de coopération territoriale, le GECT. Depuis nous avons étroitement suivi sa mise en œuvre, en lien avec la DG Regio et le Comité des Régions, par l'organisation d'un séminaire à Metz en novembre 2006, le suivi du passage du règlement communautaire dans le droit français en lien avec le Ministère de l'Intérieur et l'assistance aux projets de GECT sur nos frontières : l'accompagnement de ces projets et leur mise en réseau au niveau européen sera un axe majeur de la politique de la MOT pour les prochaines années comme l'a proposé Michel DELEBARRE au cours du Comité politique de l'EUROMOT le 11 avril dernier. Nous avons lancé pour ce faire au début de cette année un groupe de travail européen sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières dans le cadre du programme européen URBACT auquel certains d'entre vous pourront s'associer.*
- *sur la période 2005-2007 nous avons animé et coordonné un projet de formation et de recherches sur les pratiques transfrontalières "Interform" dans le cadre du programme européen Interact. Sur la base des résultats de ce projet le Conseil de l'Europe nous a demandé de l'aider à bâtir une plate-forme européenne en matière de formation et de recherche sur la coopération transfrontalière.*
- *en 2006 ce même Conseil de l'Europe nous a demandé de réaliser un guide pratique de la coopération transfrontalière à destination des autorités locales de ses 47 pays membres.*

- *enfin conscients qu'après dix ans d'activités sur nos frontières françaises, qu'il nous fallait changer d'échelle à la fois pour échanger avec d'autres sur notre expérience et nos savoir-faire et trouver des partenaires au niveau européen pour influencer sur les politiques communautaires, nous avons décidé d'organiser les Rencontres européennes de Lille en novembre 2007 qui ont réuni plus de 800 participants de 31 pays européens. Ces Rencontres ont été de l'avis général une grande réussite : elles ont permis à la fois de positionner la MOT au plan européen et d'engager la création d'un réseau européen d'autorités locales transfrontalières "l'EUROMOT" avec deux autres partenaires EIXO ATLANTICO et CITY TWINS projet dont nous avons largement parlé lors de notre Conférence-débat d'hier.*

Voilà pour ce bilan de mandat qui m'apparaît, je vous laisse le soin d'en juger, comme très positif. Cela a été possible grâce notamment aux membres du Bureau qui m'ont accompagné et soutenu pendant ces sept années et je remercie chaleureusement les membres du Bureau : Alain LAMASSOURE, Christiane ECKERT et Jean-Marc GARNIER et nos interlocuteurs des administrations, Claude MARCORI, Antoine JOLY, Arnaud MENGUY...

Je remercie enfin tout spécialement notre Directeur général Jacques HOUBART et toute son équipe pour leur compétence, leur disponibilité et pour la qualité de leurs travaux...

Je pense maintenant que la MOT a un très bel avenir européen devant elle et que la nouvelle équipe dirigeante renforcée politiquement saura la conduire encore beaucoup plus loin que je ne l'ai portée.

Un grand merci à tous !".

**INTERVENTION DE VINCENT LE DOLLEY, CONSEILLER A LA DIACT
(DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE
DES TERRITOIRES)**

Vincent LE DOLLEY remercie l'ensemble des participants, il excuse l'absence de Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, qu'il représente, ainsi que celle de Pierre DARTOUT, Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires, tous deux très pris dans leurs nouvelles fonctions. Il souhaite apporter un message de soutien aux activités de la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Il rappelle que la MOT est au cœur des réflexions sur la politique de cohésion, et qu'il est important de continuer à travailler ensemble afin de préparer la Présidence française de l'Union européenne du deuxième semestre 2009.

La politique de cohésion est la première politique européenne. Elle représente de grands enjeux. Il reste d'ailleurs encore beaucoup de difficultés à résoudre au niveau des régions et des territoires.

La signature du Traité de Lisbonne présente une très bonne introduction à la cohésion territoriale. Dans ce contexte, une réunion informelle des Ministres européens de l'Aménagement du territoire se tiendra en novembre 2008 dont la finalité sera d'élaborer un ensemble de pistes d'actions.

A partir de juillet et jusqu'en novembre 2008, différents groupes de travail élaboreront des documents de travail allant dans ce sens. Ils seront ensuite transmis à la Commission, aux Etats et au Comité des Régions.

Une grande Conférence des régions européennes aura lieu fin octobre 2008 à Paris.

Vincent LE DOLLEY conclut en indiquant que la DIACT s'appuie et compte sur la MOT dans son travail sur la politique de cohésion.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES PAR LA SECRETAIRE CHRISTIANE ECKERT (ELARGISSEMENT DU BUREAU)

Pierre MAUROY ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Christiane ECKERT informe l'Assemblée Générale qu'il s'agit, en élargissant le Bureau, de donner une place plus importante au débat politique dans les instances de la MOT, notamment dans la perspective de son ouverture européenne.

Les modifications statutaires suivantes sont donc proposées au vote de l'Assemblée Générale (les modifications apportées sont en italiques) :

Article 5

"2 - Membres de droit : sont membres de droit, le *Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire*, la DIACT, la Caisse des dépôts et consignations et les ministères français concernés."

"4 - *Membres d'honneur : le titre de membre d'honneur peut être décerné par l'Assemblée Générale à toute personne qui rend ou a rendu des services signalés à l'Association, en particulier aux anciens présidents de l'association. Les membres d'honneur sont membres de l'Assemblée Générale avec droit de vote, sans payer de cotisation annuelle*".

Article 10-1, alinéa 4

"Les représentants du *Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, de la DIACT* et des ministères concernés assistent aux réunions."

Article 12-1- Composition

Le Bureau comprend :

- le Président et les Vice-Présidents *choisis* parmi les membres associés, un *Vice-Président parlementaire européen élu d'une circonscription frontalière*, un Vice-Président représentant une région française ou une collectivité territoriale d'un autre pays de niveau équivalent,
- un représentant de la Caisse des Dépôts, membre de droit.

Les représentants des autres membres de droit peuvent assister aux réunions du Bureau. Le Bureau est présidé par le Président de l'Association, ou en son absence par un Vice-Président ; il compte par ailleurs un secrétaire, un trésorier et *deux membres*.
Les membres du Bureau sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelable.

DEBAT ET VOTE

Après présentation des modifications proposées par le Bureau, sont adoptés à l'unanimité (cf. nouveaux statuts ci-joint) :

- Article 5
- Article 10-1, alinéa 4
- Article 12-1- Composition

L'Assemblée Générale extraordinaire accepte à l'unanimité les propositions de modifications statutaires.

Pierre MAUROY clôt l'Assemblée Extraordinaire et ouvre l'Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2007

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2007 est adopté à l'unanimité.

2° RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2007 PRESENTE PAR LE DIRECTEUR GENERAL

Jacques HOUBART reprend les éléments majeurs du Rapport d'activité 2007 de la MOT.

Ce rapport remis aux participants est exposé en six axes :

- 1. La vie de l'association**
- 2. L'assistance opérationnelle aux projets**
- 3. La communication et la mise en réseau**
- 4. Les rencontres européennes "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien", 8 et 9 novembre à Lille**
- 5. L'aide à la définition de stratégies d'ensemble**
- 6. Les activités européennes**

1- La vie de l'association

A la fin de l'année 2007, l'association de la Mission Opérationnelle Transfrontalière comptait 45 adhérents.

Deux nouveaux organismes sont devenus membres adhérents en 2007 :

- La Generalitat de Catalunya
- Le Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT)

Deux adhérents ont quitté le réseau :

- la COPIT
- la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA)

Les relations avec les partenaires fondateurs et les autres ministères ont été notamment marquées :

- **Pour la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) :**

La MOT a travaillé tout au long de l'année avec le service "Affaires européennes" de la DIACT dans le cadre de la préparation de la nouvelle période de programmation 2007-2013, le projet européen INTERFORM piloté par la MOT (financé par INTERACT), la réalisation de l'étude sur "Les solidarités transfrontalières", le volet transfrontalier de l'"Observatoire des territoires" et l'organisation des Rencontres européennes des 8 et 9 novembre 2007 "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien" (voir point 4).

- **Pour la Caisse des dépôts et consignations :**

En tant que trésorier et membre de droit de l'association, la CDC a participé étroitement aux décisions prises lors des instances de la MOT ; elle s'est également associée à une grande partie de ses actions comme la préparation des Rencontres européennes "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien" et la poursuite de l'étude "Solidarités transfrontalières". La CDC a été en première ligne de l'organisation du colloque européen et a soutenu financièrement le colloque à hauteur d'environ 50% de son budget.

- **Pour le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables :**

L'année 2007 a été l'occasion de mettre en place un nouveau partenariat stratégique entre la MOT et le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables, au niveau de son Secrétariat général (Mission stratégique), qui doit permettre de couvrir l'ensemble des champs du transfrontalier et dépasser le cadre d'études ponctuelles. Le Ministère a également participé à l'organisation des Rencontres des 8 et 9 novembre 2007 (notamment l'atelier consacré aux transports transfrontaliers).

Partenariat avec la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC) : une étude sur les problématiques foncières et immobilières au sein des littoraux transfrontaliers franco-espagnols basques et catalans a été commandée en 2006. Ce travail a été mené entre novembre 2006 et septembre 2007.

- **Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :**

Conférence sur la coopération décentralisée dans les Balkans

La MOT a participé activement aux "Premières Rencontres régionales de la coopération transfrontalière, du développement durable, des territoires et de la coopération décentralisée dans les Balkans", prévues initialement les 5-6 juillet 2007 à Thessalonique (Grèce), et finalement reportées en 2008.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a participé activement à l'organisation et au financement du colloque européen. Dans le cadre de la préparation de la présidence française de l'Union européenne, le Ministre Jean-Pierre Jouyet a clôturé ce colloque en le mettant en perspective dans le cadre des priorités de la future présidence.

- **Pour le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales :**

Durant l'année 2007, la MOT a rencontré la DGCL et échangé avec ses services des informations concernant la création des premiers GECT. Elles ont également travaillé ensemble sur l'avancement de l'adoption des dispositions françaises visant à adapter le droit interne français en vue de la création de ces premiers GECT.

- **Pour le Ministère de la Culture :**

En 2007, la MOT a développé des échanges avec le Ministère de la Culture (Délégation au développement et aux affaires internationales) qui ont engagé une réflexion sur une future coopération entre le Ministère et la MOT. De plus le ministère de la Culture a participé au financement du colloque ainsi qu'à la préparation de l'atelier "culture et intégration territoriale".

- **Pour les autres partenariats :**

Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : une convention de partenariat à été signée le 5 décembre 2006.

2- L'assistance opérationnelle aux projets

Six chantiers d'assistance opérationnelle ont été menés en 2007 :

- La mission d'accompagnement du volet transfrontalier pour le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- L'assistance à l'élaboration du programme opérationnel transfrontalier Amazonie et du programme opérationnel Caraïbes
- L'étude sur les enjeux transfrontaliers des Alpes-Maritimes
- La mission d'assistance opérationnelle à la création d'un GECT pour la plate-forme West-Vlanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale
- La mission d'assistance à la constitution d'une structure de portage de l'Eurodistrict Saarbrücken Moselle Est
- L'étude sur l'espace catalan transfrontalier

Dossiers en préparation :

- Mission d'accompagnement du Gouvernement de la Principauté d'Andorre en vue de l'organisation de ses coopérations transfrontalières
- Projet Alzette-Belval : constitution d'une intercommunalité transfrontalière
- Mission d'assistance au Préfet Lemaire
- CCI transfrontalière Bayonne – Gipuzkoa

3- La communication et la mise en réseau

La MOT dispose de nombreux outils de communication traduits régulièrement en plusieurs langues : une newsletter mensuelle, une lettre d'information trimestrielle, des cahiers thématiques, un site Internet (la moyenne du nombre de visites par mois est de 4 000 visites). Des revues de presse bimensuelles sont également diffusées à l'ensemble des membres du réseau. De plus, l'Atlas de la coopération transfrontalière a été entièrement réactualisé et publié en décembre 2007.

4- Les rencontres européennes "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien", 8 et 9 novembre 2007 à Lille

La MOT a organisé un grand colloque européen "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien" qui s'est tenu à Lille les 8 et 9 novembre 2007. Dans le contexte de la nouvelle programmation européenne 2007-2013, ces rencontres ont été l'occasion de mettre en débat l'avenir de la coopération territoriale comme un élément important de la relance de la construction européenne. Elles ont réuni plus de 800 personnes venant de l'ensemble des frontières européennes.

La conférence a été organisée autour de deux tables rondes politiques et de douze ateliers thématiques. Chacun des douze ateliers a été préparé en amont par un groupe de travail spécialisé. Les groupes de travail ont reflété la diversité des frontières européennes et des acteurs de la coopération transfrontalière.

Table ronde 1 : "Les territoires transfrontaliers : répondre aux besoins des habitants, construire l'Europe par des projets concrets"

Table ronde 2 : "L'Europe des projets au service des citoyens : les engagements des acteurs publics nationaux et communautaires en faveur des territoires transfrontaliers ?"

Les 12 ateliers thématiques ont concernés : les territoires transfrontaliers, les agglomérations transfrontalières, les territoires ruraux et naturels transfrontaliers, la coopération maritime, le développement économique, l'emploi et la formation, la santé, l'environnement, les transports collectifs, la culture et l'intégration territoriale, les outils juridiques de la coopération, la formation aux métiers du transfrontalier.

- **Création de l'EUROMOT**

L'EUROMOT, réseau européen d'autorités locales transfrontalières, a été officiellement lancé par la signature d'une convention de coopération entre la MOT, Eixo Atlántico et City Twins, lors des rencontres européennes. Eixo Atlántico est un réseau de villes frontalières concernant le Nord-Portugal et la Galice en Espagne, et City Twins un réseau de villes jumelles impliquant l'Allemagne, la Pologne, l'Estonie, la Lettonie, la Suède, la Finlande et la Russie.

- **Signature d'une alliance stratégique entre l'EUROMOT et l'ARFE**

De manière complémentaire, une alliance stratégique a été conclue entre l'EUROMOT et l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) et signée par Pierre Mauroy, président de la MOT et Lambert Van Nistelrooij, président de l'ARFE.

5- L'aide à la définition de stratégies d'ensemble

Les actions de la MOT concernant l'aide à la définition de stratégies d'ensemble ont porté sur :

- Réalisation d'une étude sur "Les solidarités transfrontalières"
- Travail en lien avec le volet transfrontalier de "L'observatoire des territoires" (DIACT)
- Réalisation d'une étude sur "Les questions foncières et immobilières sur les littoraux transfrontaliers Basque et Catalan"

6- Les activités européennes

Les projets européens qui ont marqué l'année 2007 sont :

- Le projet Interform – Réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières
- L'élaboration d'un rapport sur l'état actuel de la coopération transfrontalière en Europe pour le Conseil de l'Europe
- La participation aux initiatives européennes en tant qu'expert sur le groupement européen de coopération territoriale (GECT)
- La préparation de la Programmation européenne 2007-2013
- La contribution aux documents "Etat et perspectives du territoire de l'union européenne" et à "l'agenda territorial de l'union européenne 2007-2010".

3° RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LE TRESORIER

RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

Jean-Marc GARNIER, Trésorier de l'association, présente les comptes de l'exercice 2007. En ce qui concerne le compte de résultat, l'exercice 2007 se solde par un compte de résultat proche de l'équilibre : le résultat de l'exercice se traduit par un léger excédent de 6 802 euros.

L'objectif est de bénéficier d'un montant de réserve suffisant afin d'assurer la sécurité financière de l'association : celle-ci est confrontée chaque année à un décalage dans le temps entre les dépenses et l'enregistrement des premiers apports financiers, ce qui provoque un déficit de trésorerie dès la fin du premier trimestre de l'année.

Il est donc proposé que le résultat 2007 soit affecté sur le compte "autres réserves" du bilan.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le rapport général de **Jean-Jacques LE QUERE, Commissaire aux comptes**, certifie que la gestion financière de l'association a été faite selon les bonnes règles de la pratique, que les comptes annuels sont réguliers et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations, de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il précise qu'il n'y a "*pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels*".

AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Le Bureau de la MOT propose à l'Assemblée Générale que le résultat net comptable positif qui s'élève à +6 802 euros soit intégré au poste "autres réserves" porté ainsi à +168 619 euros. Cette réserve est indispensable pour assurer la trésorerie de l'association.

4° DEBAT ET VOTE SUR LES RAPPORTS PRESENTES (DONT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2007)

DEBAT ET VOTE

Le Rapport d'activité présenté par Jacques HOUBART est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Rapport financier présenté par Jean-Marc GARNIER est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Rapport du Commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'affectation du résultat 2007 proposée par le Bureau est adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale.

5° ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE PAR LA SECRETAIRE CHRISTIANE ECKERT

Conseil d'Administration

Christiane ECKERT rappelle que le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale et ce pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les candidatures pour les sites associés sont les suivantes :

- Site de Dunkerque-Flandre : **Michel DELEBARRE**
- Site métropole transfrontalière franco-belge : **Martine AUBRY**
- Site Pôle Européen de Développement (Lorraine-Luxembourg-Wallonie) : **Jean-Paul DONDELINGER**
- Site Saar/Moselle : **Céleste LETT** et **Charlotte BRITZ**
- Site PAMINA : **Louis BECKER**
- Site Strasbourg-Kehl : **Nawel RAFIK-ELMRINI**
- Site Mulhouse-Bâle / St Louis-Lörrach : **Walter SCHNEIDER** et **Christiane ECKERT**
- Agglomération franco-valdo-genevoise : **Etienne BLANC** et **Christian DUPESSEY**
- Site Alpes-Maritimes / Riviera franco-italo-monégasque : **Richard CIOCHETTI**
- Site Corse-Toscane : **Emile ZUCCARELLI**
- Site Eurocité basque Bayonne-San Sébastian : **Inaki GALDOS** et **Henri LABAYLE**

Le représentant de la Caisse des Dépôts : **Jean-Marc GARNIER**

Les candidatures pour la représentation du collège «Etats-Régions» sont :

- Conseil Régional Aquitaine : **François MAÏTIA**
- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur : **Joël GIRAUD**

Les candidatures pour la représentation du collège «Départements» :

- Conseil Général du Haut-Rhin : **Charles BUTTNER**
- Conseil Général du Pas de Calais : **Michel LEFAIT**

Les candidatures pour la représentation du collège «Entreprises» :

- SNCF : **Cécile LIERE**
- TRANSDEV : **Michel SEELIG**
- ACFCI : **Jean-Marie BERCKMANS**

Les candidatures pour la représentation du collège «Fédérations, réseaux et autres organismes» :

- Fédération des Entreprises publique locales : **Paul BLANC**
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France : **Daniel MIO**
- Groupement européen transfrontalier : **Michel CHARRAT**

DEBAT ET VOTE

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité les candidatures présentées (cf. liste des membres du Conseil d'Administration).

6° ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Election du Président et du Bureau

Christiane ECKERT rappelle que le Bureau est élu par l'Assemblée Générale et ce pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les candidatures pour le Bureau sont les suivantes :

La candidature présentée au poste de Président est celle de Michel DELEBARRE.

- Candidat au poste de Président : **Michel DELEBARRE**
- Candidat au poste de Vice- président : **Alain LAMASSOURE**
- Candidate au poste de Vice- présidente : **Martine AUBRY**
- Candidat au poste de Vice- président : **Christian DUPESSEY**
- Candidate au poste de Vice- présidente : **Nawel RAFIK-ELMRINI**
- Candidat au poste de Vice- président : **Joël GIRAUD**
- Candidate au poste de Secrétaire : **Christiane ECKERT**
- Candidat au poste de Trésorier : **Jean-Marc GARNIER**

DEBAT ET VOTE

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité les candidatures présentées (cf. liste des membres du Bureau).

Election du Président d'honneur

Michel DELEBARRE remercie l'ensemble des participants ainsi que Pierre MAUROY pour ses différents mandats et son travail au sein de la MOT et propose de nommer Pierre MAUROY "Président d'honneur" de la MOT.

Jacques HOUBART au nom de toute l'équipe de la MOT remercie l'ancien président Pierre MAUROY pour son engagement à la tête de la MOT depuis l'année 2001.

DEBAT ET VOTE

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité de nommer Pierre MAUROY Président d'honneur de la MOT.

7° LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008 - DEBAT ET VOTE

Jacques HOUBART présente les objectifs annuels 2008 et rappelle que ceux-ci se situent pour une part dans la prolongation des orientations stratégiques votées par l'Assemblée générale pour la période 2005-2007. Ils sont aussi la traduction directe d'une mise en orbite européenne d'un réseau européen d'autorités locales, l'EUROMOT, suite au succès des Rencontres européennes de Lille.

Deux orientations principales ressortent pour les objectifs de la MOT :

1. Un ancrage de la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général
2. Une ouverture européenne

Le premier objectif se décline en 4 types d'actions :

- Assistance opérationnelle
- Assistance technique aux porteurs de projets transfrontaliers
- Aide à la définition des stratégies d'ensemble
- Consolidation du réseau

Au titre de l'ouverture européenne :

- Exploiter les suites des Rencontres européennes de Lille
- Rechercher les moyens de cette politique européenne
- Participer à la préparation de la Présidence française de l'Union européenne

DEBAT ET VOTE

L'Assemblée Générale valide les objectifs de l'année 2008 (cf. annexe).

8° PRESENTATION DU BUDGET POUR L'ANNEE 2008 - COTISATIONS ANNUELLE 2009 - DEBAT ET VOTE

Le Budget

Jean-Marc GARNIER présente le budget 2008 arrêté par le Bureau du 6 février 2008. Ce budget s'élève à 1 530 000 euros. Il présente une augmentation de 14% par rapport à l'exercice 2007.

DEBAT ET VOTE

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité le budget 2008 (cf. annexe).

Les cotisations annuelles 2009

Jean-Marc GARNIER rappelle que la cotisation annuelle de la MOT est habituellement fixée tous les 3 ans à un niveau qui reste constant pendant cette période. Elle a été modifiée pour la dernière fois à l'Assemblée générale 2005 pour la période 2006-2008. Pour la période 2009-2011, le Bureau a décidé d'engager une réflexion sur l'évolution de cette cotisation et des prestations afférentes. Dans cette attente, et à titre conservatoire pour ne pas porter atteinte à la santé financière de l'association, le Bureau propose pour l'année 2009 d'augmenter le barème des cotisations fixé en 2005 de 20% (cf. barème 2009 ci-joint).

DEBAT ET VOTE

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité les cotisations annuelles 2009 (cf. annexe).

Michel DELEBARRE clôt et lève la séance en remerciant l'ensemble des participants. Il remercie également **Jacques HOUBART**, Directeur général de la MOT, son équipe et l'ensemble des participants.

ANNEXES

MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE

STATUTS

du 16 janvier 1998 modifiés par les Assemblées Générales
extraordinaires du 8 octobre 2002, du 15 juin 2006
et du 29 mai 2008

Titre I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - CONSTITUTION - DENOMINATION

Il est fondé entre les soussignés et toutes les personnes physiques et morales qui adhéreront aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et par le décret du 16 Août 1901, dénommée :

“ MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE ”.

Article 2 - OBJET

L'association a pour objet de promouvoir et faciliter la réalisation des projets opérationnels transfrontaliers initiés par l'Etat Français et les collectivités territoriales, et à cet effet, notamment, de :

- rechercher les solutions techniques, juridiques et financières, permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières,
- identifier les compétences et les financements nécessaires aux projets d'origines publiques ou privées,
- promouvoir les échanges d'expériences entre les sites transfrontaliers,
- mobiliser les ressources des services de l'Etat en lien avec celles des organismes associés à la Mission jusqu'à la constitution effective du Groupement d'intérêt Public dont la création a été décidée par le CIADT du 15 Décembre 1997.

De par sa nature, l'association a vocation à intervenir tant en France qu'en territoire étranger, plus particulièrement dans les pays de l'Union européenne et les pays limitrophes de la France non membres de l'Union.

L'association peut fournir des services en rapport avec l'objet ci-dessus défini tant à ses membres qu'à des tiers.

Article 3 - DUREE

La durée de l'association, initialement créée le 16 janvier 1998 pour une durée de 10 ans prorogeable par une Assemblée Générale Extraordinaire, est prolongée de 10 ans à compter du 16 janvier 2008. Cette durée peut être de nouveau prorogée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 4 - SIEGE

Le siège de l'association est fixé au lieu d'établissement de l'équipe technique, 38 rue des Bourdonnais – 75001 Paris. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire français, sur décision du bureau.

Article 5 - MEMBRES

Ne peuvent devenir membres de l'association que les personnes physiques ou morales françaises ou européennes qui sont partenaires de projets transfrontaliers ou concernés par les objectifs décrits à l'article 2 ci-dessus.

Les différentes catégories de membres sont les suivantes :

1 - Membres associés : les membres associés sont des personnes morales publiques ou privées représentant l'ensemble des personnes publiques et privées, sur un même territoire.

Les personnes morales associées sont désignées à l'unanimité par les membres du Bureau sur proposition des porteurs de projets du site concerné.

2 - Membres de droit : sont membres de droit, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, la DIACT, la Caisse des dépôts et consignations et les ministères français concernés.

3 - Membres adhérents : sont considérés comme tels, les personnes physiques ou morales, qui sont intéressées par le développement local intégré transfrontalier.

4 - Membres d'honneur : le titre de membre d'honneur peut être décerné par l'Assemblée Générale à toute personne qui rend ou a rendu des services signalés à l'Association, en particulier aux anciens présidents de l'association. Les membres d'honneur sont membres de l'Assemblée Générale avec droit de vote, sans payer de cotisation annuelle.

Article 6 - ADHESION

Toute demande d'adhésion, en qualité de membre adhérent, à la présente association, formulée par écrit, est soumise au Bureau qui statue sur cette admission sans avoir à justifier sa décision, quelle qu'elle soit.

Article 7 - PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd :

- 1) - par démission adressée par écrit au Président de l'association,
- 2) - pour une personne physique, par décès ou par déchéance de ses droits civiques,
- 3) - pour défaut de paiement de la cotisation, 3 mois après sa date d'exigibilité,
- 4) - par exclusion prononcée par le Bureau, pour motif grave, laissé à l'appréciation du Bureau, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à fournir des explications écrites,
- 5) - par perte des qualités spécifiques éventuellement requises définies à l'article 5, alinéa 2.

Article 8 - RESSOURCES

Les ressources de l'association sont :

- les cotisations des membres dont le montant est fixé par le Bureau,
- les subventions,
- le produit des prestations de services qu'elle fournit tant à ses membres qu'aux tiers,
- toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

TITRE II : FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 9 - ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'association sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau et le Président.

Un directeur assure la préparation et l'exécution des décisions de ces différents organes et le fonctionnement administratif, technique et financier de l'association.

Leurs rôles respectifs sont décrits ci-après.

Article 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

10-1 - Composition

Le Conseil d'Administration comprend :

- Les représentants des membres associés à jour de leur cotisation, à raison au plus d'un représentant par entité nationale concernée dans chaque site transfrontalier. Ils sont élus administrateurs par l'Assemblée Générale.
- Le représentant de la Caisse des Dépôts.
- Les représentants des membres adhérents issus des quatre collèges suivants, nommés par l'Assemblée Générale après concertation de chaque collège en interne :
 - « Etats - Régions » avec 3 représentants,
 - « Départements » avec 2 représentants,
 - « Entreprises » avec 3 représentants,
 - « Fédérations, réseaux et autres structures » avec 3 représentants.

Sont membres du collège :

- « Etats - Régions » : les représentants des Etats et Etats fédérés, des régions françaises et collectivités territoriales étrangères de même niveau territorial,
- « Départements » : les représentants des départements français et collectivités territoriales étrangères de niveau territorial équivalent,
- « Entreprises » : les représentants des entreprises publiques et privées,
- « Fédérations, réseaux et autres structures » : les fédérations, les réseaux et autres structures n'entrant pas dans les catégories précitées.

En vue du renouvellement des mandats prévus à l'article 10-2, chaque collège fournit au Secrétaire un mois avant l'Assemblée Générale leurs propositions respectives concernant la liste de leurs représentants.

Les représentants du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, de la DIACT et des ministères concernés assistent aux réunions.

Le Président de l'association préside de droit le Conseil d'Administration.

10-2 - Durée du mandat

Le mandat des représentants des membres de droit est défini par ceux-ci.

Le mandat des membres du Conseil représentant des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales prend fin lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante qui les a désignés ; toutefois, ils peuvent siéger jusqu'à ce que l'assemblée délibérante dans sa nouvelle composition ait pourvu à leur remplacement.

Le mandat des représentants des autres membres associés et des membres adhérents est de 3 ans, renouvelable.

10-3 - Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président. Le directeur assiste à ces réunions et apporte les informations complémentaires demandées par le Conseil.

Le Conseil peut avec l'accord de tous ses membres accepter la présence d'un tiers à ses réunions.

Le Conseil délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés, le Président du Conseil ayant voix prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration directement intéressés par une décision soumise au Conseil ne peuvent prendre part au vote.

10-4 - Rôle

Le Conseil a pour rôle de décider des propositions d'intervention de l'association préparées par le directeur en matière d'assistance opérationnelle et de définir les orientations et la mise en œuvre des fonctions " réseaux " transversales.

Article 11 - RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

En cas de vacance à la suite d'une démission ou de la perte des qualités requises, le Conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale.

Article 12 - LE BUREAU

12-1 - Composition

Le Bureau comprend :

- le Président et les Vice-Présidents choisis parmi les membres associés, un Vice-Président parlementaire européen élu d'une circonscription frontalière, un Vice-Président représentant une région française ou une collectivité territoriale d'un autre pays de niveau équivalent,
- un représentant de la Caisse des Dépôts, membre de droit.

Les représentants des autres membres de droit peuvent assister aux réunions du Bureau.

Le Bureau est présidé par le Président de l'Association, ou en son absence par un Vice-Président ; il compte un secrétaire, un trésorier et deux membres.

Les membres du Bureau sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelable.

12-2 - Rôle et pouvoirs

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale ou au Conseil d'Administration.

Plus particulièrement, il est investi des pouvoirs suivants:

- admissions et exclusions des membres,
- fixation des cotisations,
- passation des contrats de toute nature,
- gestion de la trésorerie,
- arrêté des comptes,
- préparation et suivi du budget.

Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale annuelle.

Il peut déléguer telle ou telle de ses attributions à l'exception des admissions et exclusions de membres et de la fixation des cotisations.

12-3 - Fonctionnement

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou par la moitié de ses membres.

Il délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Il est rédigé un relevé de décisions des séances du Bureau.

HD

Article 13 - LE PRESIDENT

13-1 - Désignation

Le Président est choisi par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans renouvelable.
Cette désignation interviendra lorsque l'Assemblée Générale désignera les membres du Bureau, comme prévu à l'article 12-1.

13-2 - Pouvoirs

Le Président est doté du pouvoir de représenter l'association dans tous les actes de la vie civile.

Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association.

Il convoque le Conseil d'Administration, le Bureau et l'Assemblée Générale.

Il délègue au directeur les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions définies à l'article 14.

Il peut pour un acte précis, déléguer ses pouvoirs à un membre du Bureau. En cas de représentation en justice, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Article 14 - LE DIRECTEUR

Le directeur est choisi par le Bureau.

Il est placé sous l'autorité du Président et agit par délégation de celui-ci.

Il participe à toutes les réunions des organes de l'association.

Il assure 4 fonctions essentielles :

1 - Assistance aux projets transfrontaliers

2 - Animation du réseau (fonctions transversales)

3 - Fonctionnement de l'association

- Interface avec les membres fondateurs, associés et adhérents

- Préparation et exécution des décisions du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

4 - Gestion administrative et financière de l'association

A cet effet, il a notamment le pouvoir de recruter et révoquer le personnel de l'association ainsi que, le cas échéant, de donner son accord sur la désignation des personnes pouvant être mises à disposition par des membres de l'association.

Article 15 - L'ASSEMBLEE GENERALE, COMPOSITION ET POUVOIRS

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation, à la date de convocation de ladite Assemblée.

Elle est seule compétente pour :

- modifier les statuts, réserve faite du transfert du siège social et de la fixation des cotisations, et prononcer la dissolution de l'association,
- contrôler la gestion du Bureau,
- approuver les comptes de l'exercice clos,
- voter le budget.

Article 16 - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'il en est besoin, sur convocation du Président de l'association.

La convocation est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date prévue.

L'Assemblée délibère valablement si la moitié au moins des membres est effectivement présente. A défaut, l'Assemblée est convoquée à nouveau ; elle siège alors quel que soit le nombre des membres présents.

Elle délibère à la majorité, relative ou absolue selon qu'il s'agisse d'une AGO ou AGE, des membres présents ou représentés. En remettant un pouvoir en blanc, tout membre de l'association émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution mis à l'ordre du jour par l'auteur de la convocation de l'assemblée et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet.

La modification des statuts et la dissolution de l'association ne peuvent être adoptées que si 2/3 des membres sont présents ou représentés.

TITRE III DISPOSITIONS FINALES

Article 17 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale des membres :

- nomme un ou plusieurs liquidateurs et fixe leur rémunération,
- prend toute décision relative à la dévolution de l'actif net subsistant sans pouvoir attribuer aux membres de l'association autre chose que leurs apports.

Fait à Sarreguemines

Le 29 mai 2008



Le Président Michel DELEBARRE

En trois exemplaires conservés au siège social de l'association, plus un exemplaire destiné à la Préfecture

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

**Communauté Urbaine de Dunkerque
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale**

Michel DELEBARRE
Président, Député-Maire de Dunkerque
Président de la MOT

Député Européen

Alain LAMASSOURE
Vice-Président de la MOT

Lille Métropole Communauté Urbaine

Martine AUBRY
Présidente, Maire de Lille
Vice-Présidente de la MOT

**Conseil Régional Provence-Alpes-
Côte d'Azur**

Joël GIRAUD
Vice-Président, Député-Maire
de L'Argentière-la-Bessée

Annemasse Agglo

Christian DUPESSEY
Vice-Président, Maire d'Annemasse
Vice-Président de la MOT

Communauté Urbaine de Strasbourg

Nawel RAFIK-ELMRINI
Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire
de Strasbourg
Vice-présidente de la MOT

Ville de Mulhouse

Christiane ECKERT
Adjointe au maire de Mulhouse
Secrétaire de la MOT

Caisse des dépôts et consignations

Jean-Marc GARNIER
Trésorier de la MOT

**Communauté d'agglomération
de la Riviera Française**

Richard CIOCCHETTI

Vice-Président, Maire-adjoint de Roquebrune-
Cap-Martin

**Association Zukunft SaarMoselle
Avenir**

Céleste LETT

Président, Député-Maire de Sarreguemines

**Association Transfrontalière
du Pôle Européen de développement**

Charlotte BRITZ

Vice-Présidente, Maire de Saarbrücken

Eurodistrict Trinational de Bâle

Jean-Paul DONDELINGER

Président, Bourgmestre d'Aubange

**Communauté de Communes
du Pays de Gex**

Walter SCHNEIDER

Président, Landrat de Lörrach

Ville de Bastia

Etienne BLANC

Président, Député-Maire de Divonne-les-Bains

**Agence Transfrontalière pour
le développement de l'Eurocité
Basque Bayonne-San Sebastián**

Emile ZUCCARELLI

Maire

Iñaki GALDOS

Co-Gérant

Député de la province de Gipuzkoa

GLCT Regio Pamina

Henri LABAYLE

Délégué titulaire de la Communauté
d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz

SNCF

Louis BECKER,

Président, Maire de Herrlisheim

ACFCI

Cécile LIERE

Transports Publics

**Fédération des Entreprises Publiques
Locales (FedEpl)**

Jean-Marie BERCKMANS

Président CRCI Aquitaine, CCI Bayonne Pays
Basque

TRANSDEV

Paul BLANC

Sénateur des Pyrénées Orientales

Groupement européen transfrontalier

Michel SEELIG

Michel CHARRAT

Président

**Fédération des Parcs Naturels
Régionaux de France**

Daniel MIO

Président du PNR Scarpe Escaut

Conseil Régional d'Aquitaine

François MAÏTÍA
Vice-Président

Conseil Général du Haut Rhin

Charles BUTTNER
Président

Conseil Général du Pas-de-Calais

Michel LEFAIT
Vice-Président en charge des Affaires
Européennes

MEMBRES DU BUREAU

Michel DELEBARRE

Président
Député-maire de Dunkerque, Président de la
Communauté Urbaine de Dunkerque et du
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, Premier
vice-président du Comité des Régions

Alain LAMASSOURE

Vice-Président
Député Européen

Martine AUBRY

Vice-Présidente
Maire de Lille, Présidente de Lille Métropole
Communauté Urbaine

Joël GIRAUD

Vice-Président
Député-Maire de l'Argentière-la-Bessée,
Vice-Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Christian DUPESSEY

Vice-Président
Maire d'Annemasse, Vice-président
d'Annemasse Agglo

Nawel RAFIK-ELMRINI

Vice-Présidente
Conseillère communautaire et Adjointe au
Maire de Strasbourg, Communauté Urbaine
de Strasbourg

Christiane ECKERT

Secrétaire
Adjointe au Maire de Mulhouse

Jean-Marc GARNIER

Trésorier
Caisse des dépôts et consignations



Objectifs 2008

Les objectifs opérationnels de la MOT pour l'année 2008 se situent pour une part dans la prolongation des orientations stratégiques votées par l'Assemblée générale pour la période 2005-2007. Ils sont aussi la traduction directe d'une mise en orbite européenne d'un réseau européen d'autorités locales, l'EUROMOT, suite au succès des Rencontres européennes de Lille.

Au titre de l'ancrage de la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général, « outil d'une véritable stratégie de développement des projets et territoires transfrontaliers », les objectifs pour l'année 2008 sont :

1. En terme d'assistance opérationnelle

- augmenter de manière significative le volume de l'activité d'assistance aux intercollectivités transfrontalières
- développer le rôle de la MOT, en tant que pôle technique de référence pour la mise en œuvre du GECT, outil de gouvernance ou de maîtrise d'ouvrage de réalisation de projets transfrontaliers (Dunkerque/ Flandre, Sarre/ Moselle, Alzette/ Belval...)
- expérimenter de nouvelles formes d'assistance opérationnelle
 - par le développement de partenariats avec les Directions Régionales de la CDC avec des Régions et Etats limitrophes (PACA, Champagne-Ardenne, Andorre, Luxembourg...)

- par l'ouverture du champ d'intervention de la MOT en matière de développement économique, susceptible d'entraîner des démarches innovantes et créatrices d'emploi (CCI Bayonne San Sebastian...)

2. En terme d'assistance technique aux porteurs de projets transfrontaliers

Il s'agit de développer les actions d'information, de communication et d'échange sur les pratiques, destinées à alimenter les acteurs du transfrontalier et à faciliter leur mise en réseau.

- Pour l'année 2008, les actions suivantes sont d'ores et déjà programmées :
 - la rédaction et la réalisation de 3 lettres « espaces transfrontaliers » diffusées à 6 000 exemplaires, en deux langues (français, anglais),
 - la production de 11 newsletters en trois langues (français, anglais et une troisième langue européenne parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien et le néerlandais),
 - la production d'un cahier thématique sur « le GECT » en deux langues (français, anglais),
 - la publication et la diffusion au réseau (par mail et via l'Extranet) de 2 revues de presse par mois sur la coopération transfrontalière,
 - l'actualisation et l'enrichissement des ressources du site internet (français-anglais-allemand-espagnol-italien et néerlandais en cours) et de l'Extranet réservé aux adhérents de la MOT
 - l'organisation d'une Conférence-Débat sur le lancement de l'EUROMOT.
- Pour la période de programmation 2007/2013 :

Définir le rôle de la MOT dans l'assistance technique nationale et européenne et son financement dans le cadre notamment de la mise en œuvre des programmes « Europact » et Interact.

3. En terme d'aide à la définition des stratégies d'ensemble

Il s'agit d'une manière générale d'aider les Etats et les Régions à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et à l'inscrire dans un cadre européen.

2008 sera de ce point de vue une année particulièrement importante avec, en France, la mise en œuvre des contrats de projets Etat/ Régions et au plan européen des programmes opérationnels du futur Objectif 3 pour la période 2007-2013.

A ce titre les principales actions seront les suivantes :

- assister les sites transfrontaliers pour les aider à faire prendre en compte leurs projets dans les programmations nationales et européennes,
- mener à bien l'étude stratégique sur les solidarités transfrontalières (mécanismes financiers) et la rédaction d'un vademecum à destination des porteurs de projet, en lien avec la CDC et les ministères compétents,
- poursuivre en lien avec la DIACT les réflexions engagées en matière de coopération métropolitaine, d'observation des territoires transfrontaliers et de concurrence économique transfrontalière (Mission Préfet Lemaire),
- informer, animer, former le réseau territorial des Ministères français (SGAR, MEDAD, Intérieur,...),
- préparer et animer un atelier sur la coopération transfrontalière dans les Balkans en lien avec le Ministère des Affaires Etrangères et européennes,
- veiller à l'adaptation permanente des réglementations administratives et juridiques (notamment à l'intégration du règlement communautaire sur le GECT dans le droit français en lien avec le Ministère de l'Intérieur).

4. En terme de consolidation du réseau

- augmenter le nombre des adhérents à l'association avec un objectif de croissance de 10 % du nombre des adhérents,
- faire une recherche spécifique en direction des collectivités sur d'autres frontières européennes.

Au titre de l'ouverture européenne, « aller vers un positionnement de la MOT à l'échelle européenne pour la période 2007-2013, en investissant progressivement le champ du transfrontalier au niveau européen »,

il s'agit essentiellement pour 2008 :

1- d'exploiter les suites des rencontres européennes de Lille par

- la diffusion des Actes et des recommandations (Manifeste pour la coopération transfrontalière en Europe) auprès des autorités nationales et européennes,

- la structuration progressive de l'EUROMOT, réseau européen des autorités locales transfrontalières,
- la définition et le lancement d'un programme de travail avec l'ARFE.

2- **de rechercher les moyens de cette politique européenne** par la production de réponses à des appels à projets de programmes européens (Interreg IV C, Urbact, Espon...) susceptibles de permettre à la MOT de développer des partenariats actifs avec des autorités locales transfrontalières dans toute l'Europe.

3- **de participer à la préparation de la présidence française de l'Union européenne** en lien avec la DIACT, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Européennes et les ministères concernés.

M.O.T. : Budget 2008

(Chiffres en milliers d'EUROS)

DEPENSES	BUDGET 2008	RECETTES	BUDGET 2008
Salaires et charges sociales	904	Subventions	780
Impôts et taxes	92	- DIACT	350
Sous traitance opérationnelle	95	- Groupe CDC	350
Sous traitance assistance technique	75	- MEDAD	}
Honoraires: traitement comptable, paie et budget.....	61	- Affaires Etrangères	
Loyer, entretien, chauffage, EDF eau	109	- Intérieur	
Frais de bureau : PTT,téléphone....	71	- Culture	
Communication	37	Cotisations	200
Frais de Déplacement et Missions	60	Prestations de services	550
Dot.Amortissements et Provisions	25	- Assistance opérationnelle	300
Frais divers	2	- Programmes européens : - Interform, Interreg IV C, Espo, PNAT	150
		- Etudes stratégiques	100
		Autres produits	0
TOTAL	1 530	TOTAL	1 530



COTISATION 2009

La cotisation annuelle de la MOT est habituellement fixée tous les 3 ans à un niveau qui reste constant pendant cette période. Elle a été modifiée pour la dernière fois à l'Assemblée générale 2005 pour la période 2006-2008.

Cette manière de procéder permet à la fois aux organismes membres d'avoir une visibilité sur leur engagement financier pendant 3 ans et au Bureau de la MOT d'apprécier les ressources propres de l'Association par rapport aux actions à engager.

Pour la période 2009- 2011, le Bureau a décidé d'engager une réflexion sur l'évolution de cette cotisation et des prestations afférentes pour tenir compte :

- de l'évolution de la structure des membres (en nombre d'habitants)
- de la nature des membres (communes, intercommunalités, départements / régions, états, entreprises...)
- de l'élargissement de la base de notre association à des sites transfrontaliers d'autres frontières
- de la perspective EUROMOT

et bien évidemment des objectifs généraux à 3 ans que se donnera la MOT.

Pour ce faire le nouveau Bureau issu des élections du 29 mai associera à cette réflexion des représentants des différents collèges des membres pour faire une proposition à l'Assemblée générale de 2009.

Dans cette attente, et à titre conservatoire pour ne pas porter atteinte à la santé financière de l'association, le Bureau propose pour l'année 2009 d'augmenter le barème des cotisations fixé en 2005 de 20% (cf. barème 2009 ci-joint).

Barème des Cotisations

Organismes adhérents	Période 2006-2008	Année 2009
- Etats, Régions et Départements	5 000 €	6 000 €
- Communes, groupements de communes et de collectivités		
≥ 100 000 habitants	5 000 €	6 000 €
< 100 000 habitants	2 500 €	3 000 €
- Entreprises	5 000 €	6 000 €
- Fédérations et réseaux nationaux	2 500 €	3 000 €
- Organismes consulaires et autres	2 500 €	3 000 €
- Associations de personnes physiques	500 €	600 €
- Personnes physiques	50 €	60 €